



## Detournement de fond? ou vol caracteriser?

Par **will234**, le **06/02/2008** à **00:44**

bonjour

j'ai travailler cette été sur une production cinematographique a montreal sous la tutelle d'un syndicat , j'y ai travailler comme permissionnaire , donc j'ai payer pour travailler comme independant , le syndicat me prenait donc une cotisation syndicale plus une cotisation de permissionnaire ainsi que mes reers et une cotisation a mes reer egals que le producteur avançait plus un cotisation a une assurance santé dont je n'avais pas droit,.

apres quelque mois ils ont arretter de prendre ma cotisation pour l'assurance santé ainsi que la partie reer du producteur puisque je n'etait pas un membre syndicale. en definitive en fin de contrat je me retrouve a avoir payé pour une assurance santé auquel je n'avais pas droit, Ils m'ont ensuite fait parvenir une lettre me disant que je pourrait faire transferer mes reer dans un compte reer individuel avant le 20 fevrier sinon cette argent irait a et quand vient le temps de faire transferer mes reer auquel j'ai cotiser pendant 10 mois , la banque me dit qu'il n'ont jamais reçu ces montants ,

[je rappelle et il me dise que je vais recevoir une nouvelle lettre disant qu'ils ont fait volte-face et que mon 2000\$ va aller dans une institution la great-west life et que je doit y adeherer et que je ne pourrai faire transferer ces fonds dans mon comptes reers individuel , le comble de tout sa c'est que ils me disent que je n'ai pas contribuer pour plus personnellement que environ 400\$ et que le 1600 restant etait l'argent que le producteur a mis , mes talons de chèque me dise formellement le contraire ce 1600 dollars a été ôter de mes payes .

et j'ai maintenant jusqu'au 20 fevrier pour m'inscrire pour ne pas perdre mon argent,

y a t'il quelque chose a faire avec sa pouvez vous m'aider?? je n'y connait rien en matiere de

loi sur ce sujet et je ne suis pas fortuné , s'il y a quelque chose à faire avec ce dossier .

veuillez agréer mes salutations distinguées